





FORMATION CONTINUE DIGITALE MODULE DPE AVEC MENTION - 5ème année

FCD 5007-AM-DPE

SF-F1164-10ème éd-juil2025

Objectifs

- Connaître la réglementation et la méthodologie du DPE avec mention.
- Assurer la connaissance des nouveautés législatives, règlementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques

Public Visé

Diagnostiqueurs immobilier en activité devant suivre un module de formation continue durant son cycle de certification.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Revoir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de DPE avec mention, dans les immeubles bâtis, prévus par la

Méthodes pédagogiques

MOYENS:

Ressources pédagogiques au format numérique téléchargeable, échange avec un expert du domaine pour un accompagnement individualisé (messagerie privée)

Plateforme digitale accessible via smartphone, tablette ou navigateur internet.

MÉTHODES:

Alternance de phases d'apprentissage et d'exercices et quizz

MODALITÉS:

- Distanciel
- Évaluation de satisfaction en fin de formation

LES TAUX:

Premiers taux de satisfaction et de recommandation disponibles en janvier 2026

Moyens pédagogiques

DATE:

formation asynchrone - droits ouverts pour 6 mois

LIEUX:

formation à distance

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION:

Si prise en charge directe : achat sur notre portail digital formation.
Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter et ouverture des droits une fois l'accord de prise en charge obtenu. Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS-LE-ROI

Qualification Intervenant-e-s

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Modalités d'accessibilité handicap

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

Contactez-nous! SONELO Formation

Tél.: 01.39.75.36.96 Mail: contact@sonelo.fr

Pré Requis

Etre certifié dans les domaines du DPE avec mention.

Parcours pédagogique

Cette formation est conçue spécialement pour répondre aux exigences réglementaires de l'arrêté compétences du 20 juillet 2023 modifié définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24

décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de

diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Elle doit être réalisée lors de la deuxième, la troisième, la quatrième et la sixième année du cycle pour la certification sans mention et lors de la deuxième et la cinquième année du cycle pour la certification avec mention.

La formation continue inclue la réalisation d'un cas test de formation. Ce cas test de formation consiste en la mise en situation d'un cas pratique permettant la réalisation d'un diagnostic, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs, de documents justificatifs, de photographies, d'un dispositif de simulation d'un bâtiment ou de tout autre biais permettant d'avoir accès aux caractéristiques du logement.

Le contenu de la formation continue porte, selon les besoins notamment identifiés lors de la réalisation des cas tests de formation continue, sur certaines des exigences des compétences des diagnostiqueurs, selon le type de diagnostic (collectif, individuel, etc.), telles que définies dans les programmes d'examen de l'annexe III du présent arrêté du 20 juillet 2023 modifié et assurent un rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques et des bonnes pratiques de la profession.

Nature des travaux demandés

Cas test (environ 2h)

Module "règlementation" (environ 30 minutes)

Module "méthode facture" (environ 45 minutes)

Module "Généralités du bâtiment" (environ 45 minutes)

Module "Les systèmes" (environ 1h)

Module "DPE immeuble" (environ 1h)

Module "DPE appartement" (environ 1h)

QCM (environ 30 minutes)

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis :

Un QCM : note minimale de 10/20 pour validation

Un cas test : note minimale de 50%

Durée Tarifs (net de taxes)

7.00 Heures **1** Jour Par personne: 250.00 €

Assistance technique et pédagogique Tél. : 01.39.75.36.96 (assistante de formation)